

Par l'honorable M. Sanford,—De la compagnie des terres d'Ontario et de Qu'Appelle.

Par l'honorable M. Read,—Du conseil municipal du township de Kincardine,—du conseil municipal du township de Huron,—de la corporation municipale de la ville de Kincardine, et du conseil municipal du village de Teeswater, tous dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Robitaille,—De la société géographique de Québec.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De Hugh McLennan et autres, de la cité de Montréal, province de Québec.

Par l'honorable M. Guévremont,—Du conseil municipal de la ville de Sorel, province de Québec, et de la compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Par l'honorable M. Leonard,—Du bureau de commerce de St-Thomas, Ontario, et de J. E. Smith, maire, et autres, de St-Thomas, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Bolduc,—De la compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Par l'honorable M. Sullivan,—De la compagnie du chemin de fer d'Ontario et du Pacifique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John Carson, maire, et autres, de la cité de Kingston; demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer de Kingston à Smith's Falls et à Ottawa, et pour acquérir et exploiter, avec le consentement de la Couronne, le canal Rideau, qu'ils se proposent d'améliorer et agrandir.

D'Isaac Foster et autres, du comté de Norfolk, province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Chemin de fer de Norfolk-Sud."

De la Grange Trust (à responsabilité limitée); demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de l'autoriser à entrer en liquidation.

De la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Saskatchewan-Sud; demandant un acte qui l'autorise à changer la direction de sa voie ferrée, qui lui accorde le droit de circulation sur la ligne de la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan, ou qui lui accorde le pouvoir de se fusionner avec cette dernière compagnie ou d'acquérir sa ligne.

L'honorable M. Smith, membre du Conseil privé, a présenté à la Chambre un état du nombre moyen des hommes employés dans le corps de police fédéral pendant chaque mois de l'année 1886; de leur paye et de leurs dépenses de voyage. (En vertu des statuts refondus du Canada, chap. 184, sect. 5.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

*(Voir documents de la session No. 28.)*

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit: